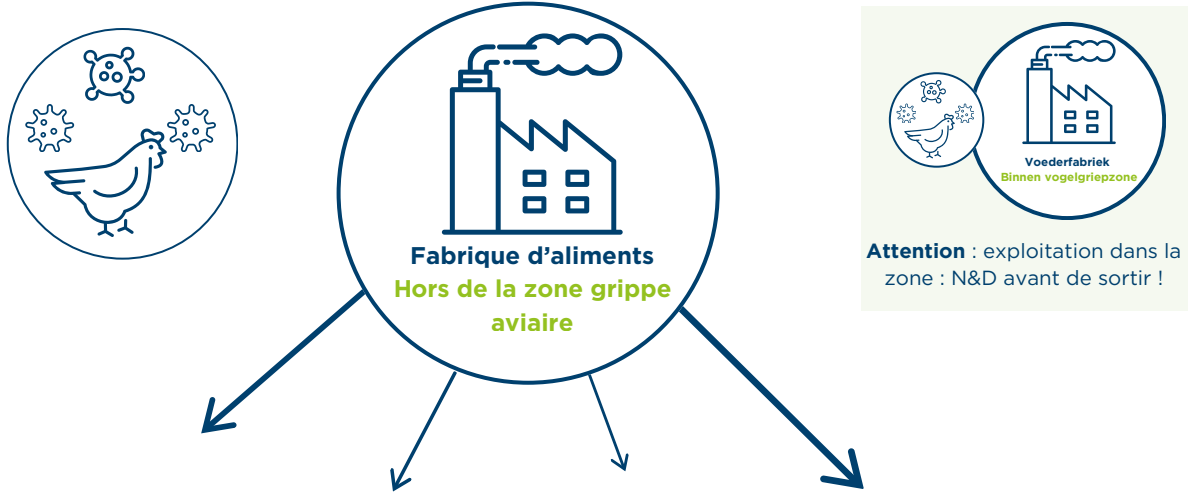


Livraisons d'aliments - grippe aviaire



**Exploitation avicole
Dans la zone**



Suivez le NIVEAU 3

**Exploitation avicole
Hors de la zone**



Suivez le NIVEAU 2

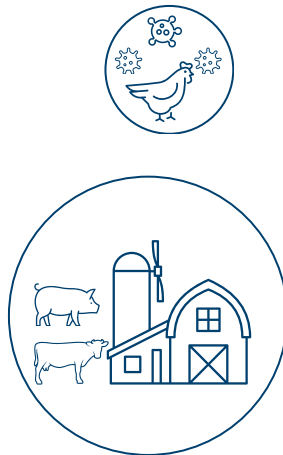
**Exploitation agricole
sans volailles
Dans la zone**



Suivez le NIVEAU 1

Le camion fait ensuite une livraison dans une exploitation avicole ? N&D du camion et du matériel

**Exploitation agricole
sans volailles
Hors de la zone**



Suivez le NIVEAU 1

Livraisons d'aliments - grippe aviaire

NIVEAU 1 Biosécurité de base

- Ne pas entrer dans les étables
- Si c'est vraiment nécessaire :
 - Port de vêtements et de chaussures propres à l'entreprise ou jetables
- Respect des règles de biosécurité de l'éleveur
- Pas de livraison de colis dans les zones avec présence d'animaux
- Le principe de séparation entre zones propres et zones sales doit être respecté dans la mesure du possible

NIVEAU 2 Vigilance accrue & livraison en-dehors des zones

- Appliquer toutes les mesures du niveau 1
- Nettoyage du camion et du matériel au moins 1X/ 24 heures jusqu'à obtention d'un état visuellement propre, y compris le flexible de déchargement, la cabine (tapis, volant, pédales), les roues et les passages de roues.
- Désinfection des pneus et passages de roues (chariot élévateur y compris):
 - si le fabricant se trouve dans la zone : désinfecter les pneus à la sortie de l'exploitation agricole (avant livraison)
 - à l'entrée et à la sortie de l'exploitation (avant & après livraison)
 - avec un biocide autorisé
- Utiliser un sac à poussières propre au silo ou à usage unique
- Utiliser un flexible propre au silo ou désinfection après livraison
- EPI: surchaussures - gants - vêtements jetables
 - Le matériel utilisé ne quitte pas l'exploitation d'élevage
- Tenir un registre des trajets - disponible au niveau de l'entreprise
- La livraison d'aliments retournés est interdite

NIVEAU 3 Livraison dans les zones de restriction (3 & 10 km)

- Appliquer toutes les mesures des niveaux 1 & 2
- Uniquement des livraisons 1-pour-1
- N&D le camion en entier après la sortie de la zone et avant la ré-utilisation :
 - après chaque livraison dans la zone
 - dans une station de nettoyage de citerne
 - sur le site même de l'exploitation si possible
 - avec un biocide autorisé
- N&D la cabine (tapis, volant, pédales)
- Tenir un registre des opérations de R&O distinct pour chaque camion. et/ou conserver l'attestation de la station de nettoyage de citerne
- Planifier les livraisons dans les zones autant que possible en fin de journée
- Colis sur voie publique (sans entrer dans l'exploitation) - ordre de risque croissant (hors zone → 10 km → 3 km)
- Suspendez temporairement les visites des représentants technico-commerciaux